



SM de valorisation du grand site de Solutré-Pouilly - Vergisson (Siren : 257104141)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Solutré-Pouilly
Arrondissement	Mâcon
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/09/2003
Date d'effet	02/09/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Jean-Claude LAPIERRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	« Maison du Grand Site »
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71960 SOLUTRE-POUILLY
Téléphone	03 85 35 82 81
Fax	03 85 35 87 63
Courriel	grandsite@cg71.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	79 539
Densité moyenne	265,52

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
71	CA Mâconnais Beaujolais Agglomération (200070308)	CA

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE (227100013)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement touristique - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Le syndicat a pour objet l'aménagement, la mise en valeur et la gestion du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson. A ce titre, il assure :</i> <i>1) la responsabilité opérationnelle de l'Opération Grand Site de Solutré. Il diligente les études, suit les projets, assure la réalisation des travaux de restauration des espaces naturels du site et favorise les conditions d'accueil du public. Le syndicat est fondé à engager toute étude, action ou réalisation concourant à la réalisation de son objet. Le syndicat favorise par ses actions de restauration, de gestion durable et de développement local sur le site, toute opération visant à insérer l'ensemble du projet de mise en valeur du site, dans l'économie touristique locale de manière durable.</i> <i>2) la gestion des équipements touristiques qui sont la propriété du syndicat ainsi que ceux mis à disposition ou affectés par les collectivités fondatrice, à savoir la maison du Grand Site, le musée de la Préhistoire et son jardin archéologique, et les bâtiments utiles au bon fonctionnement du syndicat, selon les conditions définies dans la convention de partenariat conclue entre les collectivités fondatrices et le syndicat.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)